



COMMUNIQUÉ

Paris, le 1^{er} juillet 2021

Situation au Mali

Le 13 juin 2021, l'Association Malienne des Procureurs et Poursuivants (AMPP) a transmis à l'Association Internationale des Procureurs et des Poursuivants Francophones (AIPPF), dont elle est membre organisationnel, une déclaration sur la situation des autorités judiciaires au Mali, à la suite des événements qui ont conduit à l'émergence d'un nouveau pouvoir à la tête de l'État.

L'AIPPF qui est une organisation apolitique n'intervient pas dans les affaires intérieures des États et s'attache à favoriser le renforcement des principes fondamentaux définis à l'échelle internationale.

L'AIPPF défend le maintien de l'État de droit ainsi que le droit de toute personne, à être informée des charges qui pèsent contre elle, à être assistée par un conseil, à un procès équitable, public devant un tribunal indépendant et impartial, qui décidera, soit de ses droits et obligations, soit du bien-fondé de toute accusation en matière pénale dirigée contre elle. De plus, notre organisation soutient les efforts visant à l'amélioration du fonctionnement des institutions judiciaires.

L'AIPPF défend les droits et libertés reconnus dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme comme ceux énumérés dans la Charte Africaine des droits de l'Homme et des peuples, deux textes qui rappellent la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine, leurs droits égaux et inaliénables qui constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde, ce qui inclut la promotion de l'État de droit et la défense des droits et libertés.

Frédéric FEVRE, Président de l'AIPPF